



Divorce : actif ou passif ?

Par **jcd31**, le **14/12/2011 à 09:37**

Bonjour,
Bonjour,
Le divorce a déjà été prononcé, nous en sommes à la partie financière.
Un notaire (saisi par les deux) nous a transmis un état global de l'actif et du passif.
Dans le passif il a mis (outre l'immobilier) l'indemnité d'occupation mais il a rajouter les liquidités des deux ex époux.
- Est-ce normal alors, que l'indemnité d'occupation soit inscrit dans le passif des deux époux ?
- Ou alors, comme il n'a pas inscrit si c'était le passif des deux, peut-être n'est-ce que celui du mari, dans ce cas la liquidité de l'épouse doit-elle y figurer ?
Merci d'avance de votre aide car je commence à nager un peu dans tout ces documents.
Cordialement